

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « Les mystères d'Horus »

NOR : FDJJ1815619X

Article 1er
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « Super Jackpot » fait le 29 août 2017, dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « Les mystères d'Horus » seront, en principe, possibles à compter du 10 septembre 2018. Si la date du 10 septembre 2018 ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr

Article 2
Participation aux jeux « Les mystères d'Horus » et « Super Jackpot »

La participation au jeu « Les mystères d'Horus » implique la participation au jeu « Super Jackpot », régi par son propre règlement visé à l'article 1^{er} du présent règlement. Les jeux « Les mystères d'Horus » et « Super Jackpot » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 2€ et se décompose comme suit :

- 1,94€ pour le jeu « Les mystères d'Horus »
- 0,06€ pour le jeu « Super Jackpot ».

En jouant au jeu « Les mystères d'Horus », le joueur dispose de deux participations au jeu « Super Jackpot », le prix unitaire de chaque participation étant de 0,03€.

Article 3
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « Les mystères d'Horus »

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1,94 €.

Article 4
Lots du jeu « Les mystères d’Horus »

Pour chaque bloc d’unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	20 000 €	20 000 €
3 lots de	1 000 €	3 000 €
500 lots de	100 €	50 000 €
10 000 lots de	20 €	200 000 €
50 000 lots de	10 €	500 000 €
240 500 lots de	4 €	962 000 €
180 100 lots de	2 €	360 200 €
481 104 lots formant un total de		2 095 200 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l’unité de jeu.

Article 5
Description du jeu « Les mystères d’Horus »

5.1. Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

5.2. L’unité de jeu est représentée à l’écran par une grille composée de trois lignes et cinq colonnes, soit 15 cases.

Sur la gauche de l’écran de jeu, figurent des montants de gain, affichés dans l’ordre croissant du bas de l’écran de jeu vers le haut de l’écran de jeu.

5.3 Pour visualiser l’animation du résultat de l’unité de jeu, le joueur clique sur le bouton « GO » présent à droite sur l’écran de jeu. Cette action entraîne la découverte des cases et de chacun des symboles figurant derrière celles-ci, conformément au sous-article 5.2. Il y a 15 symboles à découvrir au total.

5.4 Si le joueur découvre 3 symboles identiques alignés successivement dans une même ligne horizontale, verticale ou en diagonale, l’unité de jeu est gagnante. Le joueur atteint alors provisoirement le premier palier de gain figurant en bas de l’écran de jeu.

Les 3 symboles identiques alignés successivement dans une même ligne horizontale, verticale ou en diagonale disparaissent alors de la grille. Les symboles qui étaient présents au-dessus des 3 symboles identiques alignés viennent remplacer ces symboles et de nouveaux symboles apparaissent en haut de la grille.

5.5 Si le joueur a découvert 3 symboles identiques alignés successivement dans une même ligne horizontale, verticale ou en diagonale, les étapes décrites au sous-article 5.4 se répètent.

Pour chaque nouvelle combinaison de 3 symboles identiques alignés successivement dans une même ligne horizontale, verticale ou en diagonale, le joueur augmente d'un palier de gain.

5.6 Si le joueur découvre dans la grille un symbole « Horus », tel que figurant dans les règles du jeu sur l'écran de jeu, les symboles de la grille en contact avec ce dernier se renouvellent afin de laisser apparaître de nouveaux symboles.

5.7 A la fin de la partie, si l'unité de jeu est gagnante, le joueur remporte la somme correspondant au dernier palier de gain atteint.

5.8 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 31 août 2018

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI